

GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du LUNDI 06 JUILLET 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	01
Procurat ion(s)	:	00

Délibération affichée

Le 09 JUIL. 2026

N° d'ordre : 81/2026

Domaine d'intervention : 5.3/Désignation des représentants.

L'an deux mil vingt-six et le lundi six du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du trente juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 30 juin 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSÉLIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Néant.

ABSENTS : Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint.

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PÉLLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée

DÉLIBÉRATION PROPOSANT LES PERSONNES APPELÉES À SIÉGER À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la mise en place de la commission obligatoire : **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**.

En effet, conformément au 1 de l'article L.1650 du Code Général des impôts, la **CCID** doit être instituée dans chaque commune.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation, tels les secteurs, les tarifs ou les coefficients de localisation.

Cette commission est composée, si la population de la commune est supérieure à 2000 habitants, comme suit :

- du Maire ou d'un adjoint, président de la commission,
- de huit (08) Commissaires Titulaires,
- de huit (08) Commissaires Suppléants.

Les huit (08) commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le **Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP)** sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le conseil municipal.

La liste de proposition établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms, soit 16 noms pour la proposition de commissaires titulaires et 16 noms pour la proposition de commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Proposition Commissaires Titulaires Proposition Commissaires Suppléants

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| 1. REGENT Luvio | 1. ANGELY Alberte |
| 2. BOUBEKEUR Sofia | 2. CABERTY Pierre |
| 3. BIDELOGNE Fred | 3. LESTIN Léna |
| 4. MANOTTE Danielle | 4. MINOS Myriam |
| 5. TALBOT Marlène | 5. FARIAL Harold |
| 6. ABENZOAR Octave | 6. LYSIMAQUE Maaguy |
| 7. PERRAIN Franck | 7. PONCIS Odile |
| 8. BEAUJOUR Frédéric | 8. PHILEMEON Marlène |
| 9. ANGELY Marius | 9. ISSA Rita |
| 10. JEANNETE Catherine | 10. BAUSTIER Nicole |
| 11. RODES Tristan | 11. GEOFFROY Luidgi |
| 12. BRIDE Jacqueline | 12. ARMAND Olivier |
| 13. CELINE Georgette | 13. LACOMA Marie-France |
| 14. HYPPOLYTE Clémence | 14. THESAUROS Marie-France |
| 15. CHARLES Philippe | 15. REGENT Huges |
| 16. MOUTOUSSAMY Patricia | 16. MIRRE Jocelyn |

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des impôts notamment les articles L.1650; L1732 (b); L1753 ;

**VU le Procès-Verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026
constatant l'élection du Maire et des Adjoints.**

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-dessus

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

**SOIT 23 VOIX POUR
ET**

**05 ABSTENTIONS (M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-
Marie, Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)**

ARTICLE 1 : DE PROPOSER une liste de 32 personnes pouvant siéger à la CCID, comme
suit :

Proposition Commissaires Titulaires	Proposition Commissaires Suppléants
1. REGENT Luvio	1. ANGELY Alberte
2. BOUBEKEUR Sofia	2. CABERTY Pierre
3. BIDELOGNE Fred	3. LESTIN Léna
4. MANOTTE Danielle	4. MINOS Myriam
5. TALBOT Marlène	5. FARIAL Harold
6. ABENZOAR Octave	6. LYSIMAQUE Maguy
7. PERRAIN Franck	7. PONCIS Odile
8. BEAUJOUR Frédéric	8. PHILLEMEON Marlène
9. ANGELY Marius	9. ISSA Rita
10. JEANNETE Catherine	10. BAUSTIER Nicole
11. RODES Tristan	11. GEOFFROY Luidgi
12. BRIDE Jacqueline	12. ARMAND Olivier
13. CELINE Georgette	13. LACOMA Marie-France
14. HYPPOLYTE Clémence	14. THERSAUROS Marie-Line
15. CHARLES Phillipe	15. REGENT Hugues
16. MOUTOUSSAMY Patricia	16. MIRRE Jocelyn

ARTICLE 9 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 08 JUIL. 2026

L'affichage et/ou la publication le 09 JUIL. 2026

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre, le 08 JUIL. 2026



Le Maire,

André ATALLAH



Le Maire

André ATALLAH

